

COMITÉ RÉGIONAL DE LA BIODIVERSITÉ

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Rédacteurs :

Sylvaine IZE / DREAL PACA

sylvaine.ize@developpement-durable.gouv.fr

Céline Hayot/ Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

chayot@maregionsud.fr

5 novembre 2024
en présentiel et en visioconférence

Ordre du jour :

- 1 Introduction et mots d'accueil** – Mme Claudius-Petit, Conseillère régionale et
M. Mirmand, Préfet de région
- 2 Stratégie régionale biodiversité : lancement des travaux d'élaboration (Région)**
- 3 Feuille de route biodiversité de la planification écologique (Région)**
- 4 Agence Régionale de la Biodiversité : programme 2024 et perspectives 2025 (ARBE)**
- 5 Bilan et perspectives de la mise en œuvre du plan d'action régional SNAP (DREAL)**
- 6 Actualités**

Présents : cf. liste jointe

L'ensemble des présentations réalisées est mis à disposition sur le site internet de la DREAL :

<https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/5-novembre-2024-comite-regional-biodiversite-a16129.html>

1- Mots d'accueil

Mme Claudius-Petit et M. Mirmand accueillent et remercient les participants. Ils rappellent l'importance du sujet de la préservation de la biodiversité, comme ceux de la transition énergétique et de la planification écologique, qui doivent être traités ensemble. Mme Claudius Petit mentionne le succès de la journée Sud biodiversité, organisée par l'ARBE le 14 octobre dernier, qui a rassemblé plus de 300 participants.

2- Stratégie régionale de la biodiversité : avancement des travaux (Région)

La Région a transmis aux membres du CRB avec l'invitation à la présente réunion le projet de plan d'actions de la Stratégie régionale de la biodiversité. Les principales étapes de travaux d'élaboration de la SRB et son contenu sont présentés par C. Gigout (Région) : 4 parties, 13 défis, 55 actions.

Echanges :

M. Pouzet, président du CESER, remercie pour la présentation réalisée. Il souligne que toutes les actions menées pour la biodiversité nécessitent l'adhésion des citoyens pour garantir une avancée correcte, et donc l'importance de leur mobilisation.

La Région rappelle que les membres du CRB peuvent faire remonter leurs remarques à la Région jusqu'au 6 décembre à l'adresse suivante : biodiversite@maregionsud.fr

3- Feuille de route biodiversité de la planification écologique : avancement des travaux (Région)

La Région rappelle le travail sur la planification écologique, piloté conjointement avec l'État, et lancé en 2022 concomitamment aux travaux sur la SRB. Le contenu de la feuille de route thématique sur la biodiversité est présenté par C. Hayot (Région) : il est très largement inspiré de la SRB puisque 50 actions de la SRB, sur 55, constituent la feuille de route.

Echanges :

Le Préfet interroge sur la prise en compte de la SRB par les documents de planification.

La Région rappelle que la SRB n'est pas prescriptive, mais que des éléments, notamment ceux liés aux continuités écologiques, sont intégrés dans le SRADDET qui, lui, est prescriptif.

O. Teissier (SGAR) interroge sur le chiffrage du coût des actions identifiées sur la biodiversité, comme c'est fait sur d'autres thématiques de la planification écologique. L'intérêt de chiffrer les aménités liées à la biodiversité est aussi souligné, notamment pour afficher des coûts face aux aménageurs, pour permettre une meilleure prise en compte de ces enjeux.

Ce chiffrage n'est pas encore fait pour les actions de la SRB. Il est rappelé que des travaux de recherche sont menés pour mieux évaluer les aménités liées à la biodiversité, ou encore pour évaluer les coûts / bénéfices (exemple du SAGE Durance).

R. Billé (Tour du Valat et RNF) explique que les économistes sont toujours en capacité de chiffrer, que c'est une comparaison avec et sans SRB qui aurait un sens, ou encore que l'analyse de la répartition des coûts et des bénéfices est généralement plus pertinente, mettant souvent en évidence que les bénéficiaires d'une biodiversité en bon état sont plus nombreux, grâce aux services rendus très nombreux et multi thématique (prévention des risques naturels, dépollution, etc), que les bénéficiaires des projets d'aménagement, potentiellement impactant sur la biodiversité.

Il serait nécessaire de chiffrer avec la SRB et sans la SRB.

M. Peguin (Conservatoire du littoral) rappelle qu'aujourd'hui, on ne sait pas toujours restaurer les milieux naturels, d'où l'intérêt de les protéger.

A. Mièvre (AERMC) propose d'ajouter un item sur les coûts liés à la biodiversité (coûts des actions, chiffrage des aménités, etc). Elle propose aussi d'ajouter des éléments sur la restauration écologique dans la feuille de route de la planification écologique.

O. Teissier (SGAR) interroge sur la mutualisation des mesures compensatoires, afin de créer un effet de levier. Z. Mahé (DREAL) précise que les sites naturels de compensation, de restauration et de renaturation (SNCRR), pour lesquels des décrets de mise en œuvre sont en attente, permettent cette mutualisation et qu'ils pourront être évoqués dans la feuille de route.

F. Gerbeaud-Maulin (OFB) mentionne que les collectivités devront identifier des zones préférentielles pour la restauration de la biodiversité, ce qui sera aussi une manière de mutualiser les actions de restauration écologique.

M. Peguin (Conservatoire du littoral) souligne enfin qu'en région, certains milieux sont aujourd'hui tellement dégradés qu'il n'y a plus de compensation possible. Cela interroge sur les développements futurs de projets.

4- Agence Régionale de la Biodiversité : programme 2024 et bilan 2025 (ARBE)

A. Michel (ARBE) présente le bilan 2024 des actions de l'Agence et les perspectives d'actions pour 2025.

Echanges :

Le programme présenté est dense, ce qui témoigne d'une Agence très développée, y compris par rapport à d'autres régions, mais aussi de l'importance de ces sujets liés à la biodiversité en région.

A. Claudius-Petit (présidente de l'ARBE) réaffirme que c'est une volonté politique du président de la Région d'avoir une ARB développée.

L'ARBE permet d'aller vers plusieurs publics cibles, y compris le citoyen.

O. Teissier s'interroge sur l'implication des territoires ruraux dans ces actions (cf carte présentée) qui semble faible.

L'ARBE confirme en effet que les moyens des collectivités rurales sont en effet en général plus limités (ingénierie par exemple) et que ces territoires sont une cible identifiée des travaux de l'Agence dans les années à venir.

Il est rappelé l'existence de la « dotation aménités rurales » qui bénéficie justement à ces territoires ruraux afin de rémunérer les services environnementaux rendus par les communes rurales au bénéfice de l'ensemble de la nation. Cette dotation est cependant d'un usage libre par les collectivités. Certaines communes de la région, sous l'impulsion des PNR par exemple, ciblent l'usage d'une partie de cette dotation vers la biodiversité.

5- Bilan de la mise en œuvre du plan d'actions régional déclinant la SNAP (DREAL)

S. Ize (DREAL) dresse le bilan provisoire de la mise en œuvre du plan d'actions régional SNAP sur la période 2022-2024 et propose quelques perspectives pour 2025.

Echanges :

M. Peguin (Conservatoire du littoral) signale que le Conservatoire a consulté, durant l'été, les gestionnaires de ses sites sur une éventuelle reconnaissance en zone de protection forte, et les retours montrent globalement une inquiétude des contraintes nouvelles que pourrait entraîner cette reconnaissance.

S. Ize (DREAL) rappelle que la reconnaissance en ZPF n'implique pas de contrainte réglementaire supplémentaire. Si un espace protégé ne répondait pas aux critères ZPF (qui restent à expliciter dans une instruction en attente du niveau national), il aurait alors deux possibilités : faire évoluer sa réglementation pour « atteindre » le niveau attendu de préservation de la biodiversité au sein d'une ZPF et demander la reconnaissance (labellisation), ou ne pas faire évoluer les contraintes et donc ne pas être identifié ZPF.

R. Billé (Tour du Valat, RNF) mentionne aussi que les réglementations existantes ne sont pas toujours mises en œuvre au sein des espaces protégés, et que la reconnaissance en ZPF pourra impliquer une mise en œuvre plus systématique.

C. Hayot (Région) mentionne la mise en route de deux projets de RNR à Ville sur Auzon (84) et dans les Baronnies orientales.

D. Chavy (PNR Verdon) s'interroge sur les limites du site N2000 nouvellement désigné dans les Alpes-Maritimes pour la serrature, sachant que le PNR Verdon abrite aussi l'espèce. D.Chavy demande s'il est possible d'étendre la zone N2000. *Précisions apportées post réunion (DREAL) : le projet de site Natura 2000 porte sur le secteur où l'espèce à l'origine de la désignation du site N2000 Estéron Lane est la plus présente afin de permettre sa bonne représentativité dans le réseau Natura 2000 (près de 70 % des stations connues sont ainsi couvertes), sans pour autant viser*

l'exhaustivité. La prise en compte des limites administratives (communes, département) vise aussi à simplifier les démarches de concertation autour du projet. L'extension du site N2000 au-delà de son périmètre projet n'est pas à l'ordre du jour.

6- Actualités (DREAL, Région, Agence de l'eau)

S. Ize et G. de Saint-Romain (DREAL) évoquent parmi les actualités le bilan du fonds vert biodiversité en 2024 ainsi que le travail à mener de feuille de route Etat de la mise en œuvre de la SNB en région.

C. Hayot (Région) évoque le projet DesirMed, puis revient sur le projet de PNR Estérel – Maures - Tanneron en cours d'étude par la Région, et pour lequel le dossier a été transmis au Préfet. La visite du CNPN est programmée du 13 au 15 novembre, et l'avis d'opportunité du Préfet est attendu pour mars 2025.

A. Mièvre (AERMC) mentionne quelques dates :

- la conférence de presse biannuelle sur l'état des eaux du matin,
- 12ème programme d'intervention de l'Agence qui a vu son énoncé adopté début octobre,
- 31/01/25 : commission géographique dédiée à la présentation du 12ème programme,
- 16/12/24 : journée connaissance de l'Agence de Lyon

M. Peguin (Conservatoire du littoral) signale le lancement du projet Adapto +, qui permettra un travail sur 2 sites pilotes (1 site en Camargue et 1 site en continuité des Salins d'Hyères)

R. Billé (Tour du Valat, RNF) revient sur le projet Natur'adapt, porté par la Tour du Valat et le CEN PACA et qui concerne 13 réserves naturelles de la région. C'est un 1^{er} exemple de ce type en France, qui permettra de diffuser la question de la prise en compte du changement climatique au sein des réseaux d'aires protégées.

Pascal Carlier (administrateur SNPN et chercheur université Aix Marseille) intervient sur le sujet de la ligne THT qui anime les acteurs de la biodiversité dans le territoire de la Crau et de la Camargue. Il ne remet pas en cause le principe de la décarbonation de la ZIP de Fos, mais plutôt le mode de faire de ce projet qui est considéré comme impactant sur le territoire par les acteurs de la biodiversité.

A Claudius-Petit (présidente du PNR Camargue) précise que des études ont été demandées sur des solutions alternatives au tracé aérien à RTE par le Préfet.

O. Teissier (SGAR) précise aussi que le Préfet a souhaité mettre en place un débat de zone, plus large, via la CNDP, pour permettre de nouveau les échanges sur ce projet et apporter des éclairages complémentaires pour la justification du projet notamment.

Mme Claudius Petit et M. Teissier remercient les participants et soulignent la grande cohérence entre les différents travaux menés en parallèle.

7- Précision apportée post-réunion

Les membres du CRB ont été consultés au mois d'août 2024 sur le projet de SRADDET modifié. Plusieurs avis ont été réceptionnés par la Région dans ce cadre. Ils ont été transmis au Service Planification Régionale et Territoriale et les analyses sont en cours. Le bilan de cette consultation sera transmis aux membres du CRB à l'issue de la consultation publique et des arbitrages qui auront été réalisés.